

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE DURFORT
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2017

Date de convocation : 22 juin 2017

Ordre du jour :

- Régularisation du tracé du chemin rural au hameau de Burg
- Point sur la voirie
- Conseil Départemental – Dispositif « Fonds de solidarité » : remise en état de la route des Terras
- Utilisation de la salle de l'ancienne école du Chambon de Bavas
- Divers

Présents : Roland ROUCAUTE, Eliane BORDIGONI, François CHAMBONNET, Denis ESCLAINE, Michel LANG, Luc RÉNÉ, Odile RIOUBON, Anne TERROT DONTENWILL, Christiaan VAN ZUUK

Absent excusé : Marylène FOLCHER, Catherine MONDON

Procuration de Marylène FOLCHER à Eliane BORDIGONI

Secrétaire de séance : Eliane BORDIGONI

~ ~ ~
*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2017, suite à sa lecture,
est approuvé à l'unanimité*
~ ~ ~

Régularisation du tracé du chemin rural au hameau de Burg

Monsieur le Maire explique qu'une rectification de chemin rural doit être régularisée au hameau de Burg. A l'initiative des riverains, il a été demandé une modification cadastrale afin de prendre en compte le tracé réel du chemin rural. Un document d'arpentage (N°3) a été établi par le Cabinet Brocas-Souny – Géomètres experts à Vaulx en Velin.

La voirie concernée étant un chemin rural, et la modification de son tracé n'affectant pas la circulation automobile et/ou piétonne, il convient maintenant de définir les modalités d'échange des deux tenements issus du document d'arpentage.

Afin de régulariser ces emprises, Monsieur le Maire propose un échange à titre gratuit, cependant que les frais de notaire et du géomètre-expert restent à la charge des riverains.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve l'échange à titre gratuit des deux parcelles, visant à régulariser l'emprise réelle du chemin rural ;
- dit que la charge des frais de notaire et du géomètre expert reste à la charge des riverains ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point sur la voirie

Route des Plantas : les goudronnages ont été effectués par Eiffage et l'enrochement prévu mis en place par l'entreprise P. Moulin.

Eric Clair est intervenu sur divers points de la commune avec une épareuse.

Intervention de Stéphane Chatin : débroussaillage essentiellement sur le Chambon de Bavas, la station d'épuration, La Molière et la route du château.

La commission voirie s'est déplacée sur la commune afin de lister les futures interventions goudronnages à effectuer. Une priorité sera donnée aux voies les plus abîmées. La quantité sera à évaluer et les Goudronneurs Ardéchois devraient être sollicités pour septembre prochain.

Certains fossés ont été curés (routes des Terras, le long de la Dolce Via,...)

Conseil Départemental – Dispositif « Fonds de solidarité » : remise en état de la route des Terras

Le Département a validé la reconduction du dispositif « Fonds de solidarité » afin de soutenir plus efficacement les communes les plus modestes et permettre un réel levier sur les investissements locaux. Le seuil d'éligibilité est fixé règlementairement à 7 700 € HT par opération.

Monsieur le Maire propose que la commune inscrive un dossier de travaux pour la route des Plantas comme projet prioritaire (et non pas la route des Terras).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'inscription d'un dossier de travaux pour la route des Plantas,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires.

Utilisation de la salle de l'ancienne école du Chambon de Bavas

Lecture est faite d'un courrier reçu du collectif du Chambon de Bavas signé de S. Bernard et A. Lyoën. Le Conseil municipal rappelle que Monsieur le Maire et ses adjoints ont tenu une réunion avec les responsables de la Bibliothèque Départementale de Prêt et plusieurs membres du collectif le 2 juin. Cette réunion a permis que chacun fasse connaître son point de vue.

La municipalité a proposé que le point lecture se trouve au chef-lieu dans le local de l'ancienne bibliothèque. Le collectif et la BdP n'ont pas approuvé cette proposition.

En conséquence, la salle de l'ancienne école du Chambon de Bavas ne sera pas retenue pour la création d'un point lecture, jugé trop coûteux par la municipalité en matière d'investissements et de fonctionnement (chauffage, électricité,...).

Par ailleurs, la municipalité considère que le point lecture ne peut être considéré ouvert à d'autres objectifs que la lecture, et que seules des animations en rapport avec la lecture pourraient faire l'objet d'ateliers (voir la convention départementale concernant un point lecture).

La municipalité propose que cette salle soit mise à la disposition des associations communales à titre gracieux, et louée le cas échéant à titre privé comme cela est déjà le cas concernant la salle polyvalente du chef-lieu. Elle ne pourra être utilisée qu'en dehors des périodes ne nécessitant pas la mise en route d'un chauffage. Un règlement intérieur sera rédigé.

La BdP sera sollicitée pour reprendre rapidement le stock de livres déposé en mai dernier.

Divers

SDE 07

Ce syndicat assure actuellement la maintenance de l'éclairage public communal, moyennant une participation financière en rapport avec le nombre de point lumineux sur la commune.

En séance du 6 mars 2017, le Comité syndical du SDE 07 a voté la possibilité pour ses adhérents de lui transférer la compétence Eclairage Public, en totalité, cependant que la commune continuera à régler ses factures d'électricité.

S'agissant d'une compétence facultative, relevant du libre choix des collectivités, cette proposition sera étudiée de plus près avant toute décision.

Fonds Unique Logement (FUL)

Le Département de l'Ardèche est en charge du pilotage et de la gestion de ce Fonds, lequel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Le versement de ces aides n'est possible que grâce à la contribution volontaire des collectivités et partenaires.

Le Département, avec le soutien de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), sollicite notre participation financière au Fonds au titre de l'exercice 2017 pour un montant indicatif de 0,40 € par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds Unique pour le Logement pour l'année 2017 sur la base de 0,40 € par habitant (Insee au 1^{er} janvier 2017 – 247 habitants) soit $0,40 \text{ €} \times 247 = 98,80 \text{ €}$

CAPCA – Référent randonnées

Monsieur le Maire propose la candidature de Marc le Fric qui est acceptée à l'unanimité.

Transports scolaires – Rentrée 2017-2018

En accord avec la municipalité des Ollières sur Eyrieux, Odile RIOUBON accompagnera les enfants de la commune dans le bus.

Cette décision entraîne le non renouvellement du taxi et une économie substantielle pour la commune puisque les enfants âgés de moins de 5 ans se verront le droit d'accéder à ce mode de transport.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21h45